



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire**

**N°2026-001**

Séance du 06 février 2026

Présidente : Anne DAGUET-GAGEY

Vice-Présidente : Isabelle CABY

**Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2025**

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 22

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Mme la Présidente soumet au vote le procès-verbal du 19 septembre 2025 qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 06 février 2026

La Présidente

Anne DAGUET-GAGEY



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**PROCES VERBAL**  
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**du 19 septembre 2025**

**Présidente**

Anne DAGUET-GAGEY

**Vice-Présidente de la CFVU**

Isabelle CABY

**LES MEMBRES PRÉSENTENT OU REPRÉSENTENT**

**Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés**

Didier DEFER, Nicolas PENIN, Alain PROVOST (pp), Adlane SAYEDE (pp), Evelyne THOIZET (pp), Laurence TILLOY, Gabriel VELU, Sarah VOINIER (pp)

**Représentants des autres personnels enseignants**

Marie-Hélène CHAMBRIER (pp), Jocelyne COUTTE, Marc DUTOIT, Françoise HEULOT-PETIT, Maxence MIERA, Romain WALLON, Frédéric WYRWALSKI

**Représentants des BIATSS**

Sylvie BRODEL, Elodie KERMET, Magali LESAGE, Amandine RYCKEWAERT (pp)

**Représentants des Usagers**

Elise BOUCHE, Baptiste LEBACRE, Gauthier TRILLAT

**Personnalités extérieures**

Julie JOUAULT, Charles PIERRU

**Membres de droit avec voix consultative**

Sylvie COUPLEUX, Catherine COUTURIER, Pascal DEPRez, Pierre MARQUIS, Bertrand MAZURE, Olivier PETIT, Ludovic DENIAU, Laurence DELOFFRE, Anne-Laure HOJNATZKI, Corinne LEBLOND, Jérôme LONGUEPEE, Nicolas BLONDEL, Pascale BOIZUMAULT, Youri CARBONNIER, Martine LAVAUD, Cécile MACHUT, Marie-Pierre PARENTON, Fanny VASSEUR-LAMBRY, Laurent ZALEWSKI

**Membres invités :**

Johann-Gunther EGGINGER, Sonia BARBO, Lucie WODECKI

**Membres excusés :**

Axel THULLIEZ, Fabien CAQUERET, Marie-Hélène GARCIA, Mélanie LOPEZ

## I/ GOUVERNANCE : Points d'actualité

Mme la Présidente salue l'assemblée qui se réunit pour la première fois en cette nouvelle année universitaire. Elle accueille deux nouveaux membres de la CFVU, Charles Pierru, représentant du lycée Corot et Elodie Kermet représentante des personnels BIATSS. Charles Pierru se présente. Il est le nouveau proviseur du lycée Corot et remplace Dominique Radziej. Il précise qu'il était auparavant à Dubaï. Il est honoré d'être membre de cette commission. Elodie Kermet indique quant à elle qu'elle travaille à la FCU et plus précisément à la FSA de Béthune.

Madame la Présidente souligne le contexte compliqué de cette rentrée. Sur le plan national, le gouvernement est démissionnaire et la question prochaine du budget se posera certainement. A l'université, le poste de médecin est vacant, Antonia Gasch Illescas ayant quitté l'établissement cet été. Madame la Présidente souligne combien il est difficile de recruter un médecin, et ce sur le plan national. Elle remercie Ludovic Deniau, DGS, Sylvie Coupleux, Vice-Présidente à la Vie étudiante ainsi que l'équipe du Service de Santé Universitaire, qui pallie l'absence de médecin tout particulièrement en cette période de rentrée où il y a beaucoup d'aménagements d'emplois du temps et d'examens à prévoir.

Madame la Présidente indique également que le service des sports, le SUAPS, n'a actuellement pas de directeur. Toutefois, la situation va évoluer dans les prochains mois puisque Nicolas Blondel, qui cessera ses fonctions de directeur de l'UFR STAPS en début d'année 2026, a accepté d'être administrateur provisoire du SUAPS. A nouveau, Madame la Présidente remercie Sylvie Coupleux, Elise Westelynck, responsable administrative du SUAPS et tout le service du SUAPS, qui, là encore, pallie l'absence d'un directeur.

Madame la Présidente revient sur l'évaluation de l'établissement par le HCERES dont le rapport, qui devait être transmis en juin, est toujours attendu. De même, les rapports des IUT sont également en attente. En revanche, Madame la président rappelle que les rapports des formations sont quant à eux favorables, et ce pour toutes les mentions de diplômes nationaux.

Ensuite, Madame la Présidente relève toutes les incertitudes liées à la réforme de la formation des enseignants.

Pour la préparation au concours du second degré, des inquiétudes demeurent sur le financement des modules complémentaires. Madame la Présidente réaffirme toutefois sa volonté de soutenir financièrement ces modules si l'État se désengage et c'est pourquoi, Isabelle Caby et elle-même ont d'ores et déjà permis aux composantes d'ouvrir les modules de préparation.

Concernant la préparation au concours CRPE, la demande de co-accréditation d'une Licence Professorat des Écoles sise à Lens, en remplacement du Parcours Professorat des Ecoles adossé à la licence Sciences de la vie, est en cours cependant la question des moyens humain et financier fait encore l'objet de négociations avec l'INSPÉ et le Rectorat. En outre, la phase de transition reste floue quant à sa durée, et à la manière dont l'université sera accompagnée.

Madame la présidente explique également que le parcours professorat des écoles de la licence de Lettres va subir la concurrence directe de l'ouverture d'une LPE avec fast track pour 60% d'étudiants, qui pourrait comporter jusqu'à deux groupes, sur le site de l'INSPÉ d'Arras. Elle refuse toutefois de fermer le parcours.

Martine Lavaud indique que le parcours Professorat des Écoles de la licence de Lettres concerne environ 50 étudiants. Elle fait remarquer que leur perspective à l'entrée dans l'enseignement supérieur est d'obtenir une licence de lettres et que ce n'est donc pas la même perspective que celle des étudiants qui ont déjà le projet de devenir professeur des écoles et qui s'incrineront en LPE.

C'est pourquoi, le parcours enseignement rete indifférencié en licence 2, le parcours PE n'ouvrant qu'à partir de la licence 3.

Madame la Présidente informe par ailleurs les membres de la CFVU que nous avons reçu le permis de construire de la plateforme Tech3E. Elle en a été informée la veille par le sous-préfet de Béthune. C'est une excellente nouvelle qui va permettre au projet d'avancer. Elle rappelle que les appels d'offre ont été lancés avant l'été. De même, un terrain multisports, un City Park, en face de la résidence universitaire de Béthune, va voir le jour à l'automne prochain. Le projet, émanant du CROUS, est lancé depuis 2022.

Enfin, Madame la Présidente fait un point sur les effectifs en cette rentrée. Ils sont globalement stables et on ne constate pas une baisse trop importante du nombre de contrats d'alternance, ce qui est satisfaisant au regard du changement de réglementation et de la baisse des aides de l'État. Marie-Pierre Parenton précise que l'an dernier, l'IUT de Lens avait enregistré environ 350 contrats. A ce jour, on est à 282 contrats d'apprentissage, sachant que les effectifs du BUT informatique ne sont pas encore comptabilisés, les contrats démarrant au S4. Cela est rassurant.

Bertrand Mazure constate cependant une baisse des contrats dans le domaine de l'informatique. En effet, la situation économique actuelle pousse les entreprises à reporter leurs projets informatiques et donc les établissements de services numériques n'embauchent pas et ne recrutent ni alternant ni stagiaire.

Pour l'IUT de Béthune, Cécile Machut indique qu'il y a 440 apprentis inscrits ce jour contre environ 490 l'an dernier. La baisse représente à peu près 5% des contrats en BUT. Elle est plus marquée en licence professionnelle, notamment en LP Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement pour laquelle, cette année, on a moitié moins de contrats, passant de 30 à une quinzaine.

Pour conclure ces points d'actualité, Madame la Présidente se réjouit d'avoir accueilli ce jeudi 18 septembre les Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF) pour une réunion formation. Elle rappelle que l'Université d'Artois a signé un partenariat avec les CCEF en 2022. Le partenariat est porté par Charlotte Lenoir, responsable du Master LMI. Les CCEF sont des professionnels, acteurs importants du commerce international des Hauts de France, engagés bénévolement afin de transmettre leur expérience à l'international. Leur mission est d'accompagner les étudiants dans leur parcours vers l'export, de partager leurs réseaux et de leur ouvrir des portes, sans autre objectif que leur réussite. Des initiatives (tels que des certificats, des prix...) sont prises pour valoriser les travaux des étudiants qui ont une portée nationale.

## **II/ FORMATIONS**

### **1) Demande d'accréditation de la Licence Professorat des Écoles (vote sous réserve de l'approbation de la CFVU de l'université de Lille, porteur du projet)**

Isabelle Caby signale que la demande de co-accréditation de la LPE est portée par l'université de Lille, et plus particulièrement sa composante INSPÉ, l'université d'Artois, l'ULCO et l'UPHF étant partenaires. D'où un vote sous réserve de celui de la CFVU de l'université de Lille.

Isabelle Caby rappelle que l'université d'Artois propose actuellement un Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE) au sein de la mention Science de la vie. Ce même modèle existe aussi à l'ULCO, sur le site de Dunkerque.

À partir de la rentrée 2026, il y aura donc, sous réserve d'accréditation, l'ouverture de la LPE, et une extinction progressive du PPPE. En conséquence, on ne bascule pas l'ensemble des années de

formation sur le modèle LPE.

Isabelle Caby indique que la capacité d'accueil globale de la LPE est fixée, pour la rentrée 2026, à 324 étudiants répartis en neuf groupes de 36 étudiants situés sur les six sites de l'INSPÉ, ainsi qu'à Lens et à Dunkerque. Cette co-accréditation amène à un modèle LPE unique, avec des critères communs d'admission, une maquette unique, des modalités d'évaluation communes, un jury unique et un fast track commun aux neuf groupes. Pour rappel, le fast-track est la possibilité pour les étudiants de la LPE d'être dispensés des épreuves d'admissibilité à condition qu'ils valident les contrôles terminaux de français et de mathématiques aux semestres 3 et 4.

Le dossier d'accréditation précise également, pour chaque établissement, les passerelles possibles. A l'université d'Artois, les passerelles sont principalement identifiées ; Elles concernent les mentions lettres, histoire et sciences de la vie. Il y a aussi également des possibilités d'accès à la LPE en cours de cursus.

Isabelle Caby souligne ensuite que l'adossement à la recherche est un point constitutif de la demande d'accréditation. Le dossier précise que 86 enseignants-chercheurs interviendront dans la LPE et qui identifie également les laboratoires impliqués dans les axes éducation. Ainsi, l'INSPÉ met largement en avant le Groupement d'Intérêt Scientifique PREHAUTS, Pôle Recherche Éducation des Hauts-de-France. Pour l'Artois, la LPE s'appuiera sur les enseignants-chercheurs du laboratoire Textes et Cultures, du centre de recherche en linguistique française et en didactique du français – GRAMMATICA, du Centre de Recherche et d'Études - Histoire et Sociétés – CREHS et l'Unité de Recherche Pluridisciplinaire Sport Santé Société – URePSSS.

Les stages quant à eux sont répartis sur dix semaines, dont huit semaines en stage massé en école primaire sur les deux premières années (L1-L2) et deux semaines en troisième année (L3) dans un contexte inclusif en France ou à l'international. Les Stages d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA) sont pensés de manière progressive et graduée

L'équipe enseignante se compose de 86 enseignants-chercheurs, 95 enseignants (professeurs des écoles, PRAG, PRCE) et d'une part d'Enseignants Maîtres-Formateurs (EMF) qui interviendront auprès des neuf groupes déployés sur le territoire académique. Les moyens humains de ce nouveau modèle restent à ajuster, la question étant au cœur des discussions avec le rectorat. Cela devra amener à une convention interuniversitaire permettant de trouver un modèle équilibré, avec idéalement un potentiel humain réparti équitablement entre l'université d'Artois et les services académiques qui, eux-mêmes, ont centralisé leurs moyens à l'INSPE.

Johann-Günther Egginger indique que la maquette de la LPE est nationale et représente 1570 heures, pour 180 ECTS. Elle se découpe en quatre blocs, plus une adaptation à chaque territoire d'environ 100 heures. Le territoire de l'Artois forme des professeurs des écoles spécialistes de l'enseignement des sciences.

L'INSPE propose de scinder le premier bloc en deux blocs de connaissances et de compétences : un bloc français/mathématiques (BCC1), qui sera le bloc permettant de mettre en œuvre le fast-track, et un bloc « autres champs disciplinaire » (BCC 2) à savoir art, histoire, géographie, enseignement civique et moral, EPS, langues, SVT, physique-chimie, technologie... Johann-Gunther Egginger revient également sur le bloc 3 « S'approprier le cadre d'exercice et les contextes d'enseignement-apprentissage » et le bloc 4 « Construire son projet professionnel » dans lequel on retrouve les stages.

Isabelle Caby rappelle que la convention qui accompagne cette co-accréditation n'est pas encore finalisée, des discussions étant encore en cours. Le dossier d'accréditation est soumis aux CFVU de chaque établissement partenaire, celle de l'université d'Artois étant la première à se réunir.

Isabelle Caby précise également que le dossier a été soumis à la Commission Formation de l'INSPÉ le 04 septembre dernier.

Isabelle Caby et Madame la Présidente remercient Johann-Günther Egginger et Pascale Boizumault de porter collégalement ce dossier.

**Soumise au vote, la demande d'accréditation de la Licence Professorat des Écoles est adoptée à l'unanimité, sous réserve de l'approbation de la CFVU de l'université de Lille, porteur du projet.**

**2) UFR des Sciences : modification des maquettes des licences de Mathématiques, de Physique chimie et Sciences de la Vie (vote sous réserve de l'approbation du Conseil d'UFR)**

Pascale Boizumault présente les modifications apportées aux maquettes de mathématiques, de Physique chimie et de Sciences de la Vie pour l'année universitaire 2025-2026.

Pour la mention Physique-chimie, la modification concerne la L2 : il s'agit d'un transfert de deux éléments constitutifs de la compétence C1 vers la compétence C2. Cela facilite la progression des étudiants entre les semestres.

Pour les licences Sciences de la vie et Mathématiques, les ajustements intègrent des options pour préparer les étudiants aux nouveaux concours de l'enseignement (CAPES ou CRPE). Ces modifications, que l'on retrouve aux semestres 5 et 6, sont réalisées à coût constant.

Pascale Boizumault précise en outre qu'une UE en licence 3 de mathématiques, a été scindée afin de diversifier les choix d'option pour préparer l'orientation en master, en particulier l'orientation vers le master Intelligence Artificielle qui ouvrira en septembre 2026 (sous réserve d'accréditation).

La charge globale reste également constante, de légères baisses de volume horaire ayant été opérées sur certains enseignements pour compenser.

**Les modifications des maquettes des licences de Mathématiques, de Physique chimie et de Sciences de la Vie sont adoptées à l'unanimité, sous réserve de l'approbation du Conseil de l'UFR des Sciences.**

**3) IUT de Lens : modification des maquettes des BUT GEA, BUT INFO, BUT MMI, BUT TC et de la LP C-DISTR (vote sous réserve de l'approbation du Conseil d'IUT)**

Marie-Pierre Parenton explique que les maquettes ont été modifiées et présentées au Conseil d'IUT à deux dates distinctes. Les modifications sont de plusieurs natures. D'une part, les modifications de forme, par parcours et non plus par année de spécialité, qui donnent plus de clarté dans la présentation des parcours. D'autre part, des modifications qui relèvent d'ajustements horaires. Ensuite, des modifications de coefficients : le département informatique, en particulier, procède à une modification de coefficients sur les périodes de stage, passant d'un coefficient de 40 par compétence à un coefficient de 30, ce qui conduit à une redistribution des coefficients. Enfin, la mixité des publics implique d'adapter la maquette et il faut réajuster chaque année en fonction de la possibilité ou non de mixer les groupes FA / FI.

Les modifications des maquettes des BUT GEA, BUT INFO, BUT MMI, BUT TC et de la LP C-DISTRI sont approuvées à l'unanimité.

#### **4) LCeR : Référentiel de Compétences de la licence de Lettres parcours Lettres-Histoire-Droit**

Martine Lavaud présente le référentiel de compétences du parcours Lettres, Histoire, Droit qui s'appuie sur les référentiels déjà existants des mentions de lettre, d'histoire et de droit.

Les compétences 2 « Analyser un document historique » et 3 « Identifier les règles de droit » recourent celles des licences de droit et d'histoire de telle sorte qu'il y ait une cohérence entre l'ensemble des formations. La compétence 4 « Construire son projet professionnel » est classique puisqu'elle se retrouve dans l'ensemble des formations.

Enfin, la compétence 1 « Analyser un objet littéraire, culturel et médiatique » est tournée vers les médias, marque de fabrique de la partie littéraire.

Catherine Couturier rappelle que la Licence Compétences en Réseau (LCeR) est un projet d'un montant de 12 millions d'euros relevant du Plan d'Investissement d'Avenir (PIA) 3. Il a commencé en 2018 et se terminera en 2028. Le déploiement s'est accéléré ces derniers mois puisque toutes les licences auront basculé en APC à la rentrée de septembre 2026, avec l'aide de l'équipe des ingénieurs pédagogiques du CETIP. Aussi, les deux années restantes seront consacrées à l'évaluation du projet.

Isabelle Caby et Madame la Présidente remercient la direction et l'équipe pédagogique de l'UFR de Lettres pour leur implication.

**Soumis au vote, le référentiel de compétences de la licence de Lettres parcours Lettres-Histoire-Droit est approuvé à l'unanimité.**

#### **5) Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences - année universitaire 2025/2026**

Dans un premier temps, Isabelle Caby rappelle que les Modalités de Contrôles des Connaissances et des Compétences (M3C) sont votées à la fois dans les conseils des composantes et en CFVU. Elle laisse ensuite la parole aux directeurs/directrices de composantes de présenter les M3C en leur demandant d'insister plus particulièrement sur les formations pour lesquelles des changements de M3C sont opérés au titre de cette année universitaire.

**UFR STAPS :** Nicolas Blondel rappelle que le passage en APC s'est fait progressivement en licence. Ce sont donc, cette année, les L3 APAS, EM et ES qui basculent en compétences, avec des M3C conforme au modèle LCeR, déjà appliquées en L1 et L2. Nicolas Blondel précise que l'on retrouve des SAÉ dans presque toutes les compétences. Ces SAÉ font intervenir des ressources différentes et l'étudiant doit donc mobiliser ses connaissances dans les différentes disciplines d'appui (physio, neurosciences, anatomie, biomécanique...).

**FSA :** Laurent Zalewski ne signale aucun changement de M3C, la licence SPI ainsi que les licences professionnelles de la FSA étant déjà passée en compétences et les Masters y passant l'an prochain.

Il ajoute qu'il a constaté que le taux d'échec était un peu plus important avec le passage en compétences et qu'il faudra peut-être à l'avenir s'interroger sur la question de la compensation entre compétences.

**UFR Histoire, Géographie, Patrimoines :** Youri Carbonnier souligne que les licences 1 d'histoire et de géographie ainsi que la LP Guide Conférencier ont basculé en compétences cette année. S'appliquent donc les « M3C dites LCeR » pour ces formations : les compétences se déclinent en UE et les UE se déclinent quant à elles sur les deux semestres. Les deux UE correspondant à la même compétence se compensent entre-elles au niveau de l'année. Youri Carbonnier précise enfin que l'évaluation est désormais réalisée en contrôle continu intégral

**UFR Lettres et Arts :** Martine Lavaud indique que l'UFR de Lettres et Arts, comme en histoire, géographie, patrimoines, a mis en œuvre le contrôle continu intégral. Les M3C prévoient une session de substitution à la fin de chaque semestre pour les étudiants relevant de situations très précises telles que l'hospitalisation, l'arrêt de travail ou encore les étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études.

**UFR Droit :** Fanny Vasseur-Lambry indique que les changements principaux concernent les masters. D'une part, le M2 Droit des entreprises qui passe en alternance et pour lequel le contrôle continu intégral est mis en place pour mieux répondre aux contraintes du calendrier de l'alternance. D'autre part, le master Justice, Procès, Procédures, pour lequel la période de soutenance de stage s'étend puisqu'elle pourra démarrer dès le mois de juillet, en particulier pour les étudiants qui souhaitent pouvoir se préparer à l'examen du Barreau pendant l'été.

**UFR EGASS :** Jérôme Longuépée souligne quelques modifications en licence professionnelle Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration, en licence Economie-Gestion, en licence AES et en Master 2 Cadre de Santé, notamment des écrits qui se substituent aux oraux.

**FCU :** Jérôme Longuépée signale une modification en DU ARTs-ADAPT : il y aura un livret individuel de compétences qui sera assorti à certaines épreuves en raison du passage en APC.

**IUT de Béthune :** Cécile Machut ne signale pas de changements majeurs. Les modifications ont consisté à des mises à jours et des corrections de coquilles. Elle précise toutefois que le règlement intérieur a été revu l'an dernier, en lien avec l'IUT de Lens, pour apporter des précisions par rapport à l'arrêté de 2019 qui régit les règles de progression en BUT, notamment sur les conditions d'assiduité en ajoutant la notion de défaillance au semestre.  
annualisé le nombre de demi-journées d'absence injustifiée pour les LP.

**IUT de Lens :** Marie-Pierre Parenton indique que les absences injustifiées sont désormais comptabilisées à la demi-journée et non plus à l'heure. C'était trop fastidieux et cela n'avait pas d'effet

Pour conclure, Pascale Boizumault indique que les M3C des formations de l'UFR des Sciences restent inchangées et Anne-Laure Hojnatzki précise qu'il en est de même à l'UFR de Langues.

**Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences de toutes les formations sont adoptées à l'unanimité pour l'année universitaire 2025/2026.**

## **6) Composition de la Commission Bonus Qualité Enseignement**

Pascal Déprez explique que l'appel à projet BQE réussite et innovation occupe une place stratégique pour favoriser la réussite de tous nos étudiants. Aussi, pour chaque dossier déposé dans le cadre de cet appel à projets, une commission, la commission est chargée d'évaluer le volume horaire, le budget de fonctionnement et /ou d'investissement. Elle peut en outre émettre des préconisations sur la mise en œuvre du projet. Les avis de la commission sont ensuite soumis à la CFVU puis au CA, pour vote.

Pascal Déprez propose de modifier la composition de cette commission BQE dont la dernière mise à jour remonte à 2019, avec des références qui ne sont plus d'actualité. Cette proposition de modification a pour but d'intégrer au sein de la commission BQE le ou la vice-présidente en charge de la LCER, le ou la responsable administrative du CETIP ainsi que les conseillers et conseillères pédagogiques du CETIP, fonction qui n'existait pas en 2019. Cette proposition s'inscrit également dans une volonté d'ouverture vers l'extérieur avec l'intégration d'une personnalité extérieure, experte en pédagogie du supérieur, proposée par le directeur ou la directrice du CETIP. Pascal Déprez souligne aussi la présence au sein de cette commission des directeurs et directrices ou de leurs représentants du service commun de documentation, de CAP Avenir et de la direction des systèmes d'information. Cela témoigne de la mobilisation de services clés engagés pour la réussite des étudiants et des étudiantes.

Pour résumer, ces ajustements visent donc à renforcer la diversité des profils et intégrer de nouvelles compétences au sein de notre commission BQE.

**Soumise au vote, la composition de la commission Bonus Qualité Enseignement est approuvée à l'unanimité.**

### **7) Composition de la commission Label Innovation Pédagogique**

Pascal Déprez souligne que l'établissement vise deux objectifs à travers ce label. Le premier est de reconnaître le dynamisme et l'investissement de l'ensemble des collègues de la communauté universitaire en matière d'innovation pédagogique. Le deuxième objectif visé est de mettre en valeur la qualité des enseignements délivrés au sein de l'établissement. Ce label contribue ainsi à l'attractivité de nos formations. La commission Label Innovation Pédagogique émet un avis sur les innovations pédagogiques mises en œuvre dans le cadre d'un projet BQE ou sur des innovations pédagogiques qui ont été expérimentées dans un enseignement hors BQE. Les avis motivés de la commission BQE sont ensuite soumis à la CFVU pour approbation.

Dans le cadre de la structuration de ce label, Pascal Déprez propose une commission LIP composée comme suit : la ou le VP délégué à la réussite étudiante, la directrice ou le directeur du CETIP, la ou le responsable administratif du CETIP ainsi que l'ensemble des conseillers et conseillères pédagogiques du CETIP.

Isabelle Caby insiste sur le fait que l'innovation pédagogique est un sujet important pour notre université. Elle rappelle les sessions de formation qui sont proposées ainsi que les séminaires, les webinaires auxquels chaque enseignant peut participer.

**La composition de la commission Label Innovation Pédagogique est adoptée à l'unanimité.**

## **8) Bilan d'activité de la FCU 2024/2025**

Jérôme Longuépée présente le bilan d'activité et les perspectives du service de la formation continue de l'université, qui a fêté ses trente ans en 2024.

Il souligne tout d'abord l'excellent taux d'alternance, qui dépasse les 10 % de l'effectif de l'université (1377 alternants l'an dernier). Il rappelle que l'enjeu désormais est de s'emparer de la question de la mobilité internationale des alternants. Jérôme Longuépée met également en avant le DAEU qui compte environ 400 inscrits dont une part belle en milieu pénitentiaire, ainsi que les Diplômes Universitaires. Jérôme Longuépée cite par exemple le DU Littérature de Jeunesse qui a été créé à la demande du rectorat, ou encore le DU responsable de l'IA dont les effectifs ne cessent de s'accroître. Jérôme Longuépée revient aussi sur le succès croissant des formations courtes, en particulier à la FSA, ou encore des cours du soir notamment en langues. Il témoigne également de l'attractivité constante de la VAE. En revanche, force est de constater que la reprise d'études reste malheureusement le parent pauvre de l'activité de la FCU, notant un désengagement financier de la région.

Jérôme Longuépée présente ensuite quelques projets à venir : l'ouverture du DAEU en alternance, formation pour laquelle la FCU cherche du soutien de la part des entreprises ; La certification préfectorale de la formation des élus locaux ; L'ouverture d'un DU de secrétaire de mairie en collaboration avec le Centre de Gestion Départemental 62 ; Un projet de formation des avocats, en lien avec les bâtonniers ; L'organisation du colloque national FCU 2026 à l'université d'Artois.

Madame la Présidente et Isabelle Caby saluent ce beau bilan, très encourageant, et félicitent l'équipe de la FCU.

## **9) Procédure VAE sur le Doctorat**

En préambule, Jérôme Longuépée indique que la VAE sur le doctorat est un sujet assez sensible et qu'il est important de continuer de privilégier la voie d'accès traditionnelle. La procédure prévoit donc des garde-fous tels que la rédaction d'un dossier très complet comportant l'ensemble de la production scientifique du candidat ou encore la réquisition d'un référent HDR nommé par le directeur du laboratoire. De surcroît, le rôle central de l'école doctorale, qui se prononce in fine sur la recevabilité ou non du candidat, est préservé.

Pierre Marquis souligne la qualité du cadrage proposé qui veille en particulier à ne pas dévoyer le doctorat de ses objectifs. La procédure est complexe et pourra encore être un peu améliorée, en ajoutant notamment un logigramme pour aider le candidat ou la candidate au doctorat à savoir quelle procédure suivre. En outre, le cadrage prévoit que les candidats ou candidates sont associés à un référent et vont intégrer le laboratoire de ce référent. Cependant, si la procédure permet aux candidats de renoncer à la possibilité d'avoir un référent, elle n'envisage pas la question du laboratoire de rattachement le cas échéant. Enfin, la procédure prévoit la possibilité de solliciter le Fonctionnaire Sécurité Défense pour les candidats ou candidates étrangers qui intégreront un laboratoire. Toutefois, la question de leur accompagnement et de la mise en place de modules sur la déontologie et l'intégrité, se pose.

**Soumise au vote, la procédure VAE sur le doctorat est adoptée à l'unanimité.**

### **10) Création du DU "Secrétaire Général de Mairie" en partenariat avec le Centre de Gestion 62**

Jérôme Longuépée explique que le Centre de Gestion 62 a sollicité l'université pour mettre en place un diplôme de 300 heures pour former des secrétaires généraux de mairie. La formation est pluridisciplinaire et la majeure partie des heures est donc assurée par le CG62. Seul un module d'environ 50H sera dispensé par des enseignants de l'UFR EGASS.

Le diplôme, dont le coût s'élève à 3200 euros avec un financement direct par le CG62 de 1600€, ouvre sur des perspectives de CDisation voire de titularisation en qualité de fonctionnaire.

**La création du DU "Secrétaire Général de Mairie" en partenariat avec le Centre de Gestion 62 est approuvée à l'unanimité.**

### **12) Renouvellement du DU " ARTS -ADAPT(S) Handicap(s), médiations et pratiques artistiques et culturelles / Accessibilité, inclusion et mixité des publics"**

Martine Lavaud indique tout d'abord que le DU ARTS -ADAPT(S) Handicap(s), médiations et pratiques artistiques et culturelles / Accessibilité, inclusion et mixité des publics est désormais porté par Amandine Mercier et Marie Astier, en remplacement de Nathalie Godard. Les objectifs du DU ont été redéfinis, notamment l'ouverture du public cible aux animateurs, pédagogues et aux porteurs de projets d'économie sociale et solidaire.

Martine Lavaud ajoute que le renouvellement s'accompagne de changements de structuration en interne, c'est-à-dire concernant les noms de modules, des regroupements de cours, des nouveaux recrutements suite à des départs de vacataires. Elle précise enfin que cela n'a aucune incidence sur les formations de licences et de masters y compris pour les cours mutualisés.

**Soumis au vote, le renouvellement du DU " ARTS -ADAPT(S) Handicap(s), médiations et pratiques artistiques et culturelles / Accessibilité, inclusion et mixité des publics" est adopté à l'unanimité.**

### **13) Année universitaire 2025/2026 : calendriers pédagogiques des formations de l'UFR de DROIT**

Fanny Vasseur-Lambry explique que l'établissement des calendriers de l'UFR de droit a pris un peu de retard en raison d'une réflexion menée sur l'APC et sur l'alternance en master. L'UFR de droit est par ailleurs, comme chaque année, vigilante au respect du délai laissé aux étudiants avant les examens pour réviser. Gauthier Trillat intervient pour souligner que cela est apprécié par les étudiants et en particulier la semaine de vacances, en plus de la semaine de révision, accordée à Pâques.

Les calendriers proposés sont semblables à ceux de l'an dernier, à l'exception du calendrier du master 2 droit de l'entreprise, et ont été votés en conseil d'UFR.

**Les calendriers pédagogiques 2025-2026 des formations de l'UFR de droit sont adoptés à l'unanimité.**

### **III/ VIE ETUDIANTE - FORMATIONS**

#### **1) Reconnaissance de l'Engagement Étudiant (dispositif REE) : intégration d'un référentiel de compétences sur le volet de la transition écologique et du développement soutenable**

Isabelle Caby rappelle que la reconnaissance de l'engagement étudiant est un dispositif qui existe depuis plusieurs années à l'université. Il prévoit de reconnaître, par des certifications, des bonus ou encore des dispenses de stage ou d'enseignement, plusieurs types d'engagement et de compétences (institutionnel, associatif, tutorat, compétences psychosociales). Aujourd'hui, il est nécessaire d'intégrer la reconnaissance sur le volet de la transition écologique et du développement soutenable.

Olivier Petit explique que la révision du document vise à valoriser l'implication des éco-délégués et des membres d'associations œuvrant pour la transition écologique et le développement durable. Il informe par ailleurs les membres de la CFVU de la création du service Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale, dirigé par Lucie Wodecki.

D'une part, le document présenté est mis à jour pour tenir compte de l'implication du service développement durable et responsabilité sociétale et environnementale dans la reconnaissance de l'engagement. D'autre part, le document intègre l'annexe 6 qui reprend le socle de compétences attendues sur ces questions de transition écologique et développement soutenable. Si la reconnaissance se limite à ce jour à un bonus, Olivier Petit indique que la réflexion pour amener à une certification est en cours, en lien avec l'AFEV qui a accepté d'accompagner l'université.

Madame la Présidente remercie Olivier Petit pour cette présentation et salue la présence de Lucie Wodecki à qui elle demande de se présenter. Lucie Wodecki indique qu'elle a rejoint le service Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale de l'université le 1<sup>er</sup> septembre. Elle travaille avec Mouaad Arfaque. Lucie Wodecki est diplômée du Master DTAE de l'université. Elle formule le souhait de travailler avec l'ensemble des acteurs de l'université, qu'elle rencontrera d'ailleurs prochainement sur le sujet du Schéma Directeur des DDRSE.

Magali Lesage signale que l'ensemble des informations sur la reconnaissance de l'engagement étudiant se trouve sur la plateforme Moodle.

Olivier Petit conclut en rappelant que l'université a été bénéficiaire d'une aide du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du Contrat d'objectifs, de moyens et de performances 2024-2026, pour réaliser des formations de formateurs. Elles sont destinées à la fois au personnel BIATSS et au personnel enseignant de l'université, pour se former sur les quatre éléments du référentiel Transition écologique et développement soutenable, à savoir biodiversité, ressources, climat et transition juste et équitable.

**La Reconnaissance de l'Engagement Étudiant (dispositif REE) et l'intégration d'un référentiel de compétences sur le volet de la transition écologique et du développement soutenable sont adoptées à l'unanimité.**

#### **2) Statut de l'étudiant Sportif de Haut niveau et de l'étudiant Sportif de bon niveau**

Sylvie Coupleux indique qu'il s'agit de la mise à jour de la procédure de reconnaissance du statut de l'étudiant Sportif de Haut niveau et de l'étudiant Sportif de bon niveau, pour répondre aux

évolutions. Par exemple, la référence au Vice-président délégué à l'Olympisme a été retirée, les Jeux Olympiques étant passés. il n'y a plus de vice-présidence.

Sylvie Coupleux précise que la procédure pour reconnaître le statut de sportif de haut ou de bon niveau est calée sur celle des autres Régime Spéciaux d'Étude : une commission émet un avis et les composantes adaptent les aménagements, en concertation avec l'étudiant, en fonction de leurs possibilités.

**Soumis au vote, le statut de l'étudiant sportif de haut niveau et de l'étudiant sportif de bon niveau est approuvé à l'unanimité.**

#### **IV/ CONVENTIONS**

##### **1) Partenariat CPGE : convention cadre et liste des établissements partenaires**

Marc Dutoit indique qu'il s'agit d'un renouvellement de la convention-cadre, qui a peu évolué. Cela concerne les étudiants de CPGE inscrits en parallèle à l'université d'Artois.

Anne-Laure Hojnatzki explique que l'objectif de ces partenariats est de sécuriser les parcours des élèves inscrits en CPGE en favorisant les passerelles vers l'université par l'attribution d'ECTS. Elle rappelle toutefois que cette reconnaissance d'ECTS n'est pas automatique et qu'elle découle de la décision d'une commission mixte lycée/université.

En réponse à une question de Gabriel Vélou, Anne-Laure Hojnatzki précise que l'inscription parallèle des élèves de CPGE en université résulte d'une disposition du code de l'Éducation. Elle est donc obligatoire et relève de la responsabilité du chef d'établissement dont dépend la CPGE. Marc Dutoit précise que le rectorat veille à ce que les étudiants de CPGE soient inscrits à l'université et tend vers l'harmonisation des pratiques des établissements concernant l'attribution des ECTS.

Gabriel Vélou et Bertrand Mazure font remarquer que la liste des formations concernées par le partenariat n'est pas suffisamment précise, notamment concernant les CPGE scientifiques. La liste va être corrigée dans ce sens.

**Le partenariat CPGE : convention cadre et liste des établissements partenaires est adopté à l'unanimité.**

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16h10.

La Présidente,



Anne DAGUET-GAGEY